

---- Le 10 février 2014 ----

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Rémi, tenue le 10^e jour de février 2014 à l'endroit ordinaire des réunions de Conseil de ladite Ville, à laquelle sont présents Messieurs et Madame les conseillers(ère) suivants(e):

Jean-François Daoust
Claude Richer
Pierre Charbonneau
François Turcot
Marie-Dominique Fortin
Rosaire Payant

formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse.

La Directrice générale madame Nancy Corriveau est présente.

La Directrice générale adjointe / Greffière madame Diane Soucy, étant également présente, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière, madame la Mairesse ouvre la séance à 20h03.

14-02-0059

(1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

d'approuver l'ordre du jour tel que présenté avec modifications.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Question(s) du public sur le contenu de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 13 janvier 2014
 - b) Séance extraordinaire du 13 janvier 2014
 - Résumé des points traités

Urbanisme

4. Règlement # V 467-53-14 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments temporaires, le calcul des marges de recul, l'entreposage extérieur ainsi que les limites des zones C-7, I-2, I-3 et I-4
 - a) Assemblée publique de consultation
 - b) Adoption du second projet
5. Avis de motion - Projet de règlement # V 470-7-14 modifiant le règlement sur les permis et certificats # V 470-07 et ses amendements

6. Avis de motion – Projet de règlement amendant le règlement # V 372-96 et ses amendements sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement en vigueur à la Ville de Saint-Rémi
7. Avis de motion – Projet de règlement amendant le règlement # V 483-07 et ses amendements concernant le Comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Saint-Rémi
8. Demande de dérogation mineure - 542, rang Saint-Paul (lot 3 847 636) – Décision
9. Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Gestion Construction Pascal Usereau Inc.
 - a) Zone H-32
 - b) Zone H-34
10. *Nil*

Gestion administrative et financière

11. Approbation des comptes à payer – Ratification des chèques - Janvier 2014 – Activités financières
12. Autorisations de paiement
 - a) Mutuelle des municipalités du Québec - Assurances générales – Année 2014
 - b) Appel d’offres # 12-589 – Les Pavages Céka Inc. – Entretien hivernal des réseaux routiers, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi – Saison hivernale 2013-2014 – Deuxième versement
 - c) Appel d’offres # 13-613 – A. & J.L. Bourgeois Ltée – Réaménagement de l’écocentre – Décompte progressif # 2
13. Rapport sur réquisitions d’achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt
14. Déclaration des intérêts pécuniaires – Mise à jour – M. le conseiller Claude Richer
15. Règlement # V 593-14 établissant un Code d’éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Rémi et abrogeant le règlement # V 563-11- Adoption
16. Règlement # V 597-14 concernant l’administration et l’usage des réseaux d’aqueduc et d’égout sanitaire et établissant une tarification pour ces services et abrogeant le règlement numéro V 267-89 et ses amendements – Adoption
17. Rapport des dépenses - Décret en vertu de l’article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes – Non-consommation de l’eau potable
18. École Clotilde-Raymond – RecyVermico Express – Location gratuite - Salle Jupiter (28-02-2014) - Autorisation
19. Refinancement par billets au montant de 721 000 \$ - Règlement d’emprunt # V 495-08
 - a) Adjudication
 - b) Concordance, courte échéance et prolongation
20. Madame Stéphanie Yelle – Technicienne comptable – Autorisation d’engagement
21. Lave-o-thon – Moratoire 2014

22. Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec – Municipalités

Loisirs

23. Stagiaire en loisir – Protocole d'entente - Autorisation de signature
24. Madame Roxane Boyer – Personnel surnuméraire sur appel – Autorisation d'engagement
25. Fête Nationale 2014
 - a) Demande d'assistance financière – Programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête Nationale du Québec 2014 – Nomination de la mandataire
 - b) Contrat Méga Stage pour scène mobile et sonorisation – Autorisation de signature
26. Demande de subvention – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, volet organismes de loisir et municipalités – Camp de jour 2014
27. Autorisation d'offres d'emploi - Personnel surnuméraire – Saison estivale 2014
28. Demandes de subvention – Saison 2014-2015
 - a) Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc.
 - b) Club de patinage artistique les Jardins du Québec Inc.
29. Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. – 19e édition du tournoi provincial de Saint-Rémi – Publicité dans le programme
30. Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Rémi et le Club de soccer du Roussillon concernant la gestion de l'activité du soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville – Autorisation de signatures – Approbation de la tarification – Année 2014

Bibliothèque

31. Offre d'emploi # 14-618 - Poste de « Technicien à la bibliothèque et aux activités communautaires » - Autorisation d'engagement
32. Projet « Tentes pour jeunes lecteurs nomades » - Appui - Autorisation de signature

Revitalisation

33. Fondation Rues principales – Adhésion au réseau – Année 2014

Travaux publics

34. Aménagement et insonorisation de locaux – Décret de travaux en régie interne
- 34.1 Demande de prix TP-01-2014 – Plan et devis – Implantation du puits d'alimentation d'eau potable # 13

Sécurité publique

35. Règlement # V 596-14 concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou toute autorité compétente et abrogeant le règlement # V 544-11 (RM-115) et ses amendements – Adoption

- 36. Monsieur Dominic Rodrigue – Pompier volontaire – Demande de congé sans salaire
- 37. Correspondance
- 38. Varia
 - 38.1 Fin d’emploi – Monsieur Jacques Morin – Contremaître
 - 38.2 Don au Service d’Action Bénévole « Au cœur du Jardin » Inc.
 - 38.3 Monsieur Benoit Tardif – Démission – Poste de Directeur du SSI
- 39. Question(s) du public
- 40. Levée de l’assemblée

Adoptée

14-02-0060

**(2) QUESTION(S) DU PUBLIC SUR
LE CONTENU DE L’ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

14-02-0061

(3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

(3A) SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

(3B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et celui de la séance extraordinaire du 13 janvier 2014.

Madame la Mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait un résumé des points traités lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2014.

Adoptée

(4) RÈGLEMENT # V 467-53-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES BÂTIMENTS TEMPORAIRES, LE CALCUL DES MARGES DE REcul, L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR AINSI QUE LES LIMITES DES ZONES C-7, I-2, I-3 ET I-4

14-02-0062

(4A) ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, Directeur du Service d'Urbanisme, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-53-14 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

(4) RÈGLEMENT # V 467-53-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES BÂTIMENTS TEMPORAIRES, LE CALCUL DES MARGES DE REcul, L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR AINSI QUE LES LIMITES DES ZONES C-7, I-2, I-3 ET I-4

14-02-0063

(4B) ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-53-14;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro V 467-53-14 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments temporaires, le calcul des marges de recul, l'entreposage extérieur ainsi que les limites des zones C-7, I-2, I-3 et I-4.

Adoptée

14-02-0064

**(5) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT # V 470-7-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
V 470-07 ET SES AMENDEMENTS**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Pierre Charbonneau qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente modifiant le règlement sur les permis et certificats # V 470-07 et ses amendements.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

14-02-0065

**(6) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT # V 372-96 ET SES AMENDEMENTS SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET
DE LOTISSEMENT EN VIGUEUR À LA VILLE DE SAINT-RÉMI**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement # V 372-96 et ses amendements sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement en vigueur à la Ville de Saint-Rémi.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

14-02-0066

**(7) AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT # V 483-07 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement # V 483-07 et ses amendements concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

14-02-0067

(8) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- **542, RANG SAINT-PAUL (LOT 3 847 636)**
- **DÉCISION**

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

ATTENDU que le présent dossier ne répond pas aux critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure prévue à la Loi, plus particulièrement en tenant compte que les travaux ont été entamés sans qu'un permis n'ait été émis;

ATTENDU que diverses alternatives sont possibles afin de rendre conforme le projet d'agrandissement en tenant compte de l'espace disponible;

ATTENDU le précédent qui serait créé par l'octroi d'une telle dérogation mineure visant des travaux débutés sans permis;

ATTENDU que le lot 3 847 636 est situé dans la zone Ag-1 (542, rang Saint-Paul);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 20 décembre 2013;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 13 janvier 2014 et que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal (résolution # 14-01-0010);

ATTENDU la recommandation défavorable de monsieur Jérôme Carrier, Directeur du Service d'Urbanisme; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

de refuser la demande de dérogation mineure en référence au lot 3 847 636 (542, rang Saint-Paul à Saint-Rémi) visant à permettre une marge de recul avant de 11 mètres, alors que le règlement de zonage # V 467-07, tel qu'amendé, exige une marge de recul avant de 13 mètres pour un bâtiment principal (règlement # V 467-07, annexe 2, grille des spécifications de la zone Ag-1).

Adoptée

(9) PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - GESTION CONSTRUCTION PASCAL USEREAU INC.

14-02-0068

(9A) ZONE H-32

ATTENDU un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'implantation de bâtiments dans la zone H-32 en référence au projet « *Les Jardins Saint-Rémi* »;

ATTENDU que la demande de construction assujettie à un PIIA par Gestion Construction Pascal Usereau Inc. en date du 17 janvier 2014 répond à l'ensemble des critères prévus au Règlement # V 507-09 et ses amendements;

ATTENDU que la demande vise les lots 4 701 830 et 4 822 121;

ATTENDU que les modèles présentés assurent une continuité avec la plupart des modèles déjà approuvés dans ladite zone et pour le même type d'usage;

ATTENDU que la forme architecturale et les matériaux sont jugés conformes aux critères d'étude du PIIA;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (résolution # CCU 14-01-2654); il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

d'approuver le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour les lots 4 701 830 et 4 822 121 selon les plans de la firme Metraplan architecture, la description des matériaux qui seront utilisés ainsi que les plans d'implantation de la firme Louise Rivard, arpenteure-géomètre, minutes 15 989 et 15 990 datés du 15 janvier 2014.

Adoptée

**(9) PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- GESTION CONSTRUCTION PASCAL USEREAU INC.**

14-02-0069

(9B) ZONE H-34

ATTENDU un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'implantation de bâtiments dans la zone H-34 en référence au projet « *Les Jardins Saint-Rémi* »;

ATTENDU que la demande de construction assujettie à un PIIA par Gestion Construction Pascal Usereau Inc. en date du 17 janvier 2014 répond à l'ensemble des critères prévus au Règlement # V 507-09 et ses amendements;

ATTENDU que la demande vise les lots 4 822 182, 4 822 183, 4 822 190 et 4 822 191;

ATTENDU la proposition architecturale déposée par la firme J. Dagenais Architecte Inc., dossier AR13-1368, pages 1 à 14, datée du 14 janvier 2014; ainsi que l'élévation modifiée, page 1 de 1, datée du 31 janvier 2014 déposée aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU les plans d'implantation de la firme Louise Rivard, arpenteure-géomètre, minutes 15 939 et 15 940, dossier 10-1218-42, datés du 5 décembre 2013;

ATTENDU que les modèles présentés assurent une continuité avec la plupart des modèles déjà approuvés dans ladite zone;

ATTENDU que la forme architecturale et les matériaux sont jugés conformes aux critères d'étude du PIIA;

ATTENDU que la transition entre les modèles de plus forte densité et ceux de plus faible densité doit être assurée;

ATTENDU que les balcons en cour arrière et visibles de la voie publique sur le lot 4 822 182 doivent être intégrés à même l'architecture du bâtiment principal;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (résolution # CCU 14-01-2653);

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Jérôme Carrier, Directeur du Service d'Urbanisme; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

d'approuver le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les lots 4 822 182, 4 822 183, 4 822 190 et 4 822 191 selon la proposition architecturale déposée par la firme J. Dagenais Architecte Inc., dossier AR13-1368, pages 1 à 14, datée

du 14 janvier 2014, ainsi que l'élévation modifiée, page 1 de 1, datée du 31 janvier 2014; et les plans d'implantation de la firme Louise Rivard, arpenteure-géomètre, minutes 15 939 et 15 940, dossier 10-1218-42, datés du 5 décembre 2013 avec les modifications suivantes :

- Exiger une zone tampon de type haie, sur les lots 4 822 182 et 4 822 183, afin d'assurer une transition entre les bâtiments d'habitation multifamiliale proposés et les bâtiments d'habitation unifamiliale situés derrière ces lots;
- Exiger des colonnes en maçonnerie pour les balcons visibles de la voie publique afin d'intégrer ceux-ci à l'architecture du bâtiment pour le lot 4 822 182, tel que présenté sur l'élévation modifiée, page 1 de 1, datée du 31 janvier 2014.

Adoptée

(10) Nil

—

14-02-0070

(11) **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**
- **RATIFICATION DES CHÈQUES**
- **JANVIER 2014 – ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
APPUYÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
ET RÉSOLU : **unanimement**

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2014 au montant de 519 156.38 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en janvier 2014 totalisant 224 249.77 \$.

Je, soussignée, Guylaine Gagnon, Trésorière par intérim, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Guylaine Gagnon, B. SC., OMA
Trésorière par intérim

Adoptée

(12) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

14-02-0071

**(12A) MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- ASSURANCES GÉNÉRALES – ANNÉE 2014**

ATTENDU que le courtier Groupe Ultima Inc. est le représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU la recommandation de madame Guylaine Gagnon, Trésorière par intérim;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le paiement de la somme de 117 608 \$, taxes incluses, à la compagnie Groupe Ultima Inc. en paiement de la facture sommaire MU68055 pour les assurances générales de la Ville de Saint-Rémi, année 2014;

que la dépense soit payée à même le budget courant.

Adoptée

(12) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

14-02-0072

**(12B) APPEL D'OFFRES # 12-589 – LES PAVAGES CÉKA INC. – ENTRETIEN HIVERNAL
DES RÉSEAUX ROUTIER, PIÉTONNIER ET CYCLABLE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI
– SAISON HIVERNALE 2013-2014 – DEUXIÈME VERSEMENT**

ATTENDU qu'un contrat pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi pour les saisons 2012 à 2015 au montant de 1 080 477.56 \$, taxes incluses, a été accordé à la compagnie Les Pavages Céka Inc. suite à l'appel d'offres # 12-589 (résolution # 12-09-2067);

ATTENDU que le devis dudit appel d'offres prévoit que la Ville paie en quatre (4) versements le montant dû pour la durée annuelle du contrat au soumissionnaire, soit au plus tard dans la semaine suivant l'assemblée municipale du mois de décembre, février et mars; et que le dernier versement soit fait aussitôt que possible après le 1^{er} juin, sur réception d'un certificat du Directeur des opérations libérant le prestataire de services de réclamations contre lui après toute plainte réglée;

ATTENDU que ledit devis prévoit également que lorsque le prestataire de services est en défaut d'exécuter ses travaux ou contrevient aux exigences du devis, le Directeur exige et perçoit de l'Entrepreneur une pénalité pour chaque infraction;

ATTENDU que le premier versement dû pour la saison hivernale 2013-2014 s'élevait à 78 321.50 \$, taxes en sus, auquel montant il a été déduit une somme de 6 000. \$ pour des pénalités (résolution # 13-12-2767);

ATTENDU que le deuxième versement dû pour la saison hivernale 2013-2014 s'élève à 78 321.50 \$, taxes en sus, auquel montant il sera déduit une somme de 7 000. \$ pour des pénalités;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le deuxième versement à la compagnie Les Pavages Céka Inc. au montant de 71 321.50 \$, taxes en sus, (soit 78 321.50 \$, taxes en sus, représentant le deuxième versement, moins le montant des pénalités s'élevant à 7 000. \$) pour l'entretien hivernal des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville de Saint-Rémi - saison hivernale 2013-2014 (appel d'offres # 12-589).
(Poste budgétaire 02-330-00-513)

Adoptée

(12) AUTORISATIONS DE PAIEMENT

14-02-0073

(12C) APPEL D'OFFRES # 13-613 – A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2

ATTENDU qu'un contrat pour le réaménagement de l'écocentre a été octroyé à la compagnie A. & J.L. Bourgeois Ltée au montant de 638 270.10 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres # 13-613 (résolution # 13-08-2637);

ATTENDU qu'un montant supplémentaire de 1 096.12 \$ a été ajouté au contrat initial dû à des variations de quantités en agrégat;

ATTENDU l'autorisation de paiement du décompte progressif # 1 au montant de 607 553.85 \$, taxes incluses (résolution # 13-12-2764);

ATTENDU la facture numéro 44963 en date du 12 décembre 2013 au montant de 7 030.72 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement (soit 6 679.18 \$ plus la retenue de 5% équivalant à 351.54 \$);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations, d'autoriser le paiement de ladite facture (moins la retenue de 5%);

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 au montant de 6 679.18 \$, taxes incluses, (soit 7 030.72 \$, moins la retenue de 5% de 351.54 \$) à la compagnie A. & J.L. Bourgeois Ltée pour le réaménagement de l'écocentre (appel d'offres #13-613).
(Postes budgétaires 23-073-12-123 et 23-072-14-123)

Adoptée

**14-02-0074 (13) RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS
DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT**

La Directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 31 janvier 2014 totalisant le montant de 31 018.79 \$.

**14-02-0075 (14) DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
- MISE À JOUR – M. LE CONSEILLER CLAUDE RICHER**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la Directrice générale adjointe / Greffière, madame Diane Soucy, prend note du dépôt au Conseil municipal du formulaire mis à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Claude Richer.

**14-02-0076 (15) RÈGLEMENT # V 593-14 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # V 563-11 - ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 en référence au règlement portant le numéro V 593-14;

ATTENDU la présentation du projet de règlement # V 593-14 par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin et l'adoption dudit projet le 13 janvier 2014 ;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 593-14 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU l'avis public donné par la Directrice générale adjointe / Greffière après la présentation du projet de règlement;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

que le règlement portant le numéro V 593-14 établissant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Rémi et abrogeant le règlement # V 563-11, soit adopté.

Adoptée

14-02-0077

(16) **RÈGLEMENT # V 597-14 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'USAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR CES SERVICES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V 267-89 ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 en référence au règlement portant le numéro V 597-14 ;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 597-14 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU les modifications aux articles 4.3, 15.12, 17.3.1, 17.3.3 et 18.3 du projet de règlement après le dépôt de l'avis de motion ;

ATTENDU la lecture des articles 4.3, 15.12, 17.3.1, 17.3.3 et 18.3 par madame Diane Soucy, Directrice générale adjointe / Greffière, vu les modifications apportées; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

que le règlement portant le numéro V 597-14 concernant l'administration et l'usage des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et établissant une tarification pour ces services et abrogeant le règlement numéro V 267-89 et ses amendements, soit adopté.

Adoptée

14-02-0078

(17) **RAPPORT DES DÉPENSES
– DÉCRET EN VERTU DE L'ARTICLE 573.2
DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES
– NON-CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE**

Le dossier est reporté à une prochaine séance considérant les factures à recevoir.

Madame la Mairesse Sylvie Gagnon-Breton présente verbalement un sommaire au public.

14-02-0079

(18) **ÉCOLE CLOTILDE-RAYMOND – RECYVERMICO EXPRESS
- LOCATION GRATUITE – SALLE JUPITER (28-02-2014)
- AUTORISATION**

ATTENDU que le vendredi, 28 février 2014, madame Michelle Beaudin, enseignante en adaptation scolaire à l'école Clotilde-Raymond de Saint-Rémi, et ses élèves feront le lancement du documentaire sur leurs difficultés d'apprentissage et les 5 ans de leur entreprise de produits fabriqués avec des articles recycvés : RecyVermico Express;

ATTENDU une demande de madame Beaudin pour la fourniture d'une salle gratuite au Centre communautaire le vendredi, 28 février 2014 de 13h à 21h, vu l'ampleur de l'événement et que le gymnase de l'école Clotilde-Raymond n'est pas suffisamment grand; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unanimement**

d'autoriser la fourniture de la salle Jupiter du Centre communautaire de Saint-Rémi à l'école Clotilde-Raymond pour la tenue du lancement du documentaire et la présentation des 5 ans de l'entreprise RecyVermico Express;

d'informer le Centre communautaire St-Rémi Inc. que la Ville utilisera une de ses gratuités 2014 au profit de ladite école.

Adoptée

**(19) REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 721 000 \$
- RÈGLEMENT D'EMPRUNT # V 495-08**

14-02-0080

(19A) ADJUDICATION

Il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
APPUYÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
ET RÉSOLU : **unanimement**

que la Ville de Saint-Rémi accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 19 février 2014 au montant de 721 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro V 495-08 au prix de 100,00000, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

37 900 \$	2,99000 %	19 février 2015
39 200 \$	2,99000 %	19 février 2016
40 500 \$	2,99000 %	19 février 2017
41 800 \$	2,99000 %	19 février 2018
561 600 \$	2,99000 %	19 février 2019

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

**(19) REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 721 000 \$
- RÈGLEMENT D'EMPRUNT # V 495-08**

14-02-0081

(19B) CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt #V 495-08 pour le montant indiqué en regard dudit règlement, la Ville de Saint-Rémi souhaite emprunter par billets un montant total de 721 000 \$:

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi aura, le 17 février 2014, un montant de 721 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 870 200 \$, pour une période 15 ans, en vertu du règlement numéro V 495-08;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

ATTENDU la recommandation de madame Guylaine Gagnon, Trésorière par intérim; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billets au montant de 721 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro V 495-08 soit réalisé;

que les billets soient signés par la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et par la trésorière par intérim, en cas d'absence la directrice générale;

que les billets soient datés du 19 février 2014;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	37 900 \$
2016	39 200 \$
2017	40 500 \$
2018	41 800 \$
2019	43 100 \$ (à payer en 2018)
2019	518 500 \$ (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Rémi émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro V 495-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

que la Ville de Saint-Rémi emprunte 721 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro V 495-08.

Adoptée

14-02-0082

- (20) **MADAME STÉPHANE YELLE**
- **TECHNICIENNE COMPTABLE**
- **AUTORISATION D'ENGAGEMENT**
-

ATTENDU l'engagement de madame Stéphanie Yelle à titre de technicienne comptable occasionnelle pour le Service de la Trésorerie durant la période du 12 novembre 2013 au 28 février 2014 (résolution # 13-11-2751);

ATTENDU la recommandation de madame Guylaine Gagnon, Trésorière par intérim;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
APPUYÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
ET RÉSOLU : **unaniment**

d'autoriser l'engagement à compter du 10 février 2014 de madame Stéphanie Yelle au poste de technicienne comptable pour le Service de la Trésorerie, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective des salariés, cols blancs. (Poste budgétaire 02-130-00-141)

Adoptée

14-02-0083

- (21) **LAVE-O-THON**
- **MORATOIRE 2014**
-

ATTENDU les travaux entrepris par la Ville de Saint-Rémi pour l'aménagement d'un nouveau puits et pour la modélisation hydraulique du réseau d'aqueduc;

ATTENDU que lesdits travaux sont entrepris dans le but d'augmenter la quantité et la pression de l'eau potable;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi est soucieuse de l'environnement et encourage l'économie de l'eau potable;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
APPUYÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
ET RÉSOLU : **unaniment**

que la Ville de Saint-Rémi suspend provisoirement, durant toute l'année 2014, ses autorisations pour la tenue de lave-o-thon;

d'informer de la présente résolution, par lettre et dans l'Écho de Saint-Rémi, les organismes qui utilisent habituellement le lavo-o-thon comme moyen de financement.

Adoptée

14-02-0084

**(22) MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT
FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

ATTENDU que l'entente de partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les Municipalités de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

ATTENDU que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze millions de dollars (472 M \$) en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

ATTENDU que l'entente signée en 2006 se terminait à la fin du mois de décembre 2013;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

ATTENDU que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
APPUYÉ PAR : **monsieur Jean-François Daoust**
ET RÉSOLU : **unaniment**

de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

que copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-du-Québec pour appui dans ce dossier;

que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, ainsi qu'à monsieur Alain Terrien, député de Sanguinet, et à monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon.

Adoptée

14-02-0085

(23) STAGIAIRE EN LOISIR
- **PROTOCOLE D'ENTENTE**
- **AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'intérêt de madame Valérie Tailleux, étudiante au Cégep du Vieux Montréal en techniques d'intervention en loisir, de faire un stage final non rémunéré à la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur François Turcot**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unanimentement**

d'autoriser madame Valérie Tailleux à faire un stage non rémunéré au Service des loisirs de Saint-Rémi d'une durée de quinze (15) semaines débutant le 17 février 2014 et se terminant le 5 juin 2014;

d'autoriser la Directrice des loisirs à signer pour et nom de la Ville de Saint-Rémi un protocole d'entente entre l'étudiante stagiaire, l'enseignant superviseur et la municipalité.

Adoptée

14-02-0086

(24) MADAME ROXANE BOYER
- **PERSONNEL SURNUMÉRAIRE SUR APPEL**
- **AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU que le Service des Loisirs offre un programme d'activités et que celui-ci doit se doter de personnel surnuméraire sur appel ;

ATTENDU que les salaires sont autofinancés à même les inscriptions aux activités ;

ATTENDU que les salaires sont déterminés selon la grille salariale des employés surnuméraires sur appel du Service des Loisirs adoptée en la résolution # 13-02-2318 et la résolution # 13-10-2721 ;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre au Syndicat une preuve attestant que le salarié étudiant est bien inscrit comme étudiant permanent dans une institution d'enseignement reconnue ou encore qu'il a formulé une demande d'inscription dans une institution d'enseignement reconnue ainsi que les périodes de vacances de cette institution;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des Loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur François Turcot**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unanimentement**

de procéder à l'engagement de madame Roxane Boyer de Saint-Rémi au poste « d'instructeur en multisports » au taux horaire prévu à la résolution # 13-02-2318 (professeur de cours en loisir);

que l'engagement soit conditionnel à un nombre suffisant d'inscriptions à l'activité et qu'elle soit autofinancée;

que madame Boyer soit également engagée aux différents postes prévus dans la résolution # 13-02-2318 aux salaires s'y rattachant, à la demande de la Directrice des loisirs.

Cet emploi relève du Service des Loisirs et n'est pas couvert par la convention collective du Syndicat des Salariés de la Ville de Saint-Rémi, Cols bleus, Cols blancs, tel que prévu à l'article 5.08.

Adoptée

(25) FÊTE NATIONALE 2014

14-02-0087

**(25A) DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014
- NOMINATION DE LA MANDATAIRE**

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs, il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs, à présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête Nationale du Québec 2014 pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Adoptée

(25) FÊTE NATIONALE 2014

14-02-0088

(25B) CONTRAT MÉGA STAGE POUR SCÈNE MOBILE ET SONORISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que deux (2) fournisseurs de scène mobile ont été invités à soumissionner pour la Fête Nationale le 24 juin 2014, soit les compagnies MSR Location de Scène Mobile et Méga Stage;

ATTENDU que la scène proposée par la compagnie MSR Location de Scène Mobile n'avait pas une assez grande capacité pour le spectacle prévu et que ses scènes plus grandes ne seront pas disponibles le 24 juin;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser la Directrice des loisirs à signer un contrat avec la compagnie Méga Stage pour la location d'une scène mobile et le service de sonorisation et éclairage pour un total de 15 900 \$, taxes en sus (18 281.03 \$, taxes incluses).
(Poste budgétaire 02-701-71-516)

Adoptée

14-02-0089

(26) DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, VOLET ORGANISMES DE LOISIR ET MUNICIPALITÉS – CAMP DE JOUR 2014

ATTENDU que « Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort » (SRSOR) fait des recommandations au Service des loisirs de la Ville de Saint-Rémi afin d'intégrer, au programme du Camp de jour, des enfants ayant un handicap avec l'accompagnement d'un intervenant;

ATTENDU que le programme d'accompagnement en loisir vise à permettre à des organismes locaux et aux municipalités d'accueillir, dans leurs activités régulières, des d'entées ayant des incapacités, tout en offrant du financement pour de l'accompagnement personnalisé;

ATTENDU que l'organisme « Apprendre en cœur » désire bénéficier d'une subvention pour son programme 0-5 ans;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est:

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur François Turcot
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs, à présenter une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, volet organismes de loisir et municipalités;

qu'une partie (2/3) du montant de ladite subvention soit allouée aux salaires des accompagnateurs du Camp de jour 2014 de la municipalité;

et que l'autre partie (1/3) soit remise à l'organisme « Apprendre en cœur » pour être appliquée sur le salaire d'un intervenant.

Adoptée

14-02-0090

(27) AUTORISATION D'OFFRES D'EMPLOI
- PERSONNEL SURNUMÉRAIRE
- SAISON ESTIVALE 2014

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour les postes d'étudiants suivants :

Fonction	Taux horaire
Responsable des animateurs	15 \$ de l'heure
Responsable du Service de garde et des accompagnateurs	15 \$ de l'heure
Surveillant de la pataugeoire	Salaire minimum +0.25 \$ par année d'expérience
Surveillant du BMX	Salaire minimum +0.25 \$ par année d'expérience
Animateur de camp de jour	Salaire minimum +0.25 \$ par année d'expérience
Accompagnateur	Salaire minimum +0.25 \$ par année d'expérience
Animateur du Service de garde	Salaire minimum +0.25 \$ par année d'expérience

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unanimement**

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour les postes ci-devant mentionnés;

de publiciser les offres d'emploi sur le site Internet de la Ville et dans l'Écho de Saint-Rémi.

Adoptée

**(28) DEMANDES DE SUBVENTION
– SAISON 2014-2015**

14-02-0091

**(28A) ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
LES JARDINS DU QUÉBEC INC.**

ATTENDU que la demande de subvention du président de l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. a été étudiée par le Comité des loisirs;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur François Turcot**
APPUYÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
ET RÉSOLU : **unanimement**

d'informer l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec que la Ville de Saint-Rémi entend faire la location de trois cent vingt (320) heures de glace durant la saison 2014-2015 auprès du Centre Sportif les Jardins du Québec Inc. et mettre ces heures à la disposition de l'AHMJQ;

ladite Association devra déposer à la Ville de Saint-Rémi la liste des joueurs de Saint-Rémi avec adresses complètes et dates de naissance.
(Poste budgétaire 02-701-20-970)

Adoptée

**(28) DEMANDES DE SUBVENTION
– SAISON 2014-2015**

14-02-0092

**(28B) CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
LES JARDINS DU QUÉBEC INC.**

ATTENDU que le taux de subvention par patineur, pour la saison 2013-2014, a été fixé pour le Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec Inc. (résolution # 13-08-2629);

ATTENDU que la demande de la présidente dudit Club a été étudiée par le Comité des loisirs;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur François Turcot**
APPUYÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
ET RÉSOLU : **unaniment**

d'informer le Club de Patinage Artistique les Jardins du Québec que la Ville de Saint-Rémi entend faire la location de cent deux (102) heures de glace durant la saison 2014-2015 auprès du Centre Sportif les Jardins du Québec Inc. et mettre ces heures à la disposition du CPA les Jardins du Québec;

ledit Club devra déposer à la Ville de Saint-Rémi la liste des patineurs de Saint-Rémi avec adresses complètes et dates de naissance.
(Poste budgétaire 02-701-20-970)

Adoptée

14-02-0093

(29) ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR LES JARDINS DU QUÉBEC INC.
- **19^e ÉDITION DU TOURNOI PROVINCIAL DE SAINT-RÉMI**
- **PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME**

ATTENDU la demande de l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 19^e édition du Tournoi provincial de Saint-Rémi ;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unaniment**

d'autoriser le versement d'une somme de 350. \$ à l'Association du Hockey Mineur les Jardins du Québec Inc. pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 19^e édition du Tournoi provincial de Saint-Rémi.

Adoptée

14-02-0094

RETRAIT DE MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-DOMINIQUE FORTIN

COMMENTAIRE

Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin déclare être en conflit d'intérêts parce qu'elle est présidente du Club de Soccer Saint-Rémi, en référence au point # 30 « Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Rémi et le Club de soccer du Roussillon concernant la gestion de l'activité du soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville – Autorisation de signatures – Approbation de la tarification – Année 2014 ».

Elle se retire de la salle des délibérations à 20h50.

14-02-0095

(30) PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET LE CLUB DE SOCCER DU ROUSSILLON CONCERNANT LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DU SOCCER À SAINT-RÉMI ET L'UTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURES – APPROBATION DE LA TARIFICATION – ANNÉE 2014

ATTENDU que le Comité des loisirs a étudié le dossier de gestion de l'activité de soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU l'offre de services du Club de soccer du Roussillon pour la gestion de l'activité de soccer à Saint-Rémi et pour l'utilisation des terrains sportifs de la Ville;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, Directrice des loisirs; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
APPUYÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
ET RÉSOLU : **unaniment**

d'autoriser la Mairesse ou en son absence le Maire suppléant, et la Directrice générale ou en cas d'absence la Directrice générale adjointe / Greffière, à signer un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Rémi et le Club de soccer du Roussillon (CSR) concernant la gestion de l'activité du soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville;

qu'il soit inscrit audit protocole d'entente que :

- pour la saison estivale 2014, la Ville de Saint-Rémi accorde une contribution municipale de 50% du tarif à chaque joueur de soccer de Saint-Rémi; et
- que la priorité des inscriptions à l'activité de soccer soit réservée aux joueurs de Saint-Rémi et, par la suite, les places restantes aux joueurs de l'extérieur;

d'approuver la tarification suivante pour l'année 2014 :

Catégorie	U4 et U5	U6 et U7	U8	U9 et U10	U12	U14	U16
Tarif avant la subvention	105 \$	125 \$	135 \$	140 \$	150 \$	190 \$	220 \$
Tarif réel	52.50 \$	62.50 \$	67.50 \$	70 \$	75 \$	95 \$	110 \$

(Poste budgétaire 02-702-20-970)

Adoptée

14-02-0096

**RETOUR DE LA CONSEILLÈRE
MADAME MARIE-DOMINIQUE FORTIN**

COMMENTAIRE

Après la fin des discussions relativement au point 30 de l'ordre du jour, la Directrice générale adjointe / Greffière note le retour de madame la conseillère Marie-Dominique Fortin à 20h55.

14-02-0097

(31) OFFRE D'EMPLOI # 14-618 – POSTE DE « TECHNICIEN À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES » - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi #14-618 pour le poste de « Technicien à la bibliothèque et aux activités communautaires »;

ATTENDU que vingt (20) candidatures ont été déposées;

ATTENDU que cinq (5) candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU la recommandation de mesdames Nancy Corriveau, Directrice générale, et Vicky Mailloux, Directrice de la bibliothèque;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
APPUYÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Marie Mandeville au poste de « Technicien à la bibliothèque et aux activités communautaires » à compter du 26 février 2014 au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective des salariés, cols blancs;

que l'horaire de travail de madame Mandeville soit de quinze (15) heures par semaine de février à avril 2014; et de trente-cinq (35) heures par semaine à compter du mois de mai 2014. (Poste budgétaire 02-702-31-141)

Adoptée

14-02-0098

(32) PROJET « TENTES POUR JEUNES LECTEURS NOMADES » - APPUI – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU que la bibliothèque a pour objectif, en 2014, d'aller vers les citoyens en proposant des services « hors les murs »;

ATTENDU qu'un de ces projets est de se rapprocher des familles et des enfants d'âge scolaire en implantant un programme de tentes de lecture qui s'installeront dans les différents parcs de la Ville au cours de l'été;

ATTENDU que le projet « Tentes pour jeunes lecteurs nomades » a été soumis à un appel de projets lancé par le CLD les Jardins-de-Napierville et sera bientôt transmis au CERÉS - Réussite éducative et sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour l'obtention du financement;

ATTENDU que le bailleur de fonds assume 80% des frais du projet et que 20% seront assumés par les partenaires locaux, soit 10% par la Ville de Saint-Rémi et 10% par la municipalité de Napierville;

ATTENDU la recommandation de madame Vicky Mailloux, Directrice de la bibliothèque;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

d'accepter la responsabilité et d'agir à titre de promoteur et de fiduciaire du projet « Tentes pour jeunes lecteurs nomades »;

que madame Vicky Mailloux, Directrice de la bibliothèque soit la personne autorisée à signer avec la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent le protocole d'entente concernant ledit projet;

que madame Vicky Mailloux, Directrice de la bibliothèque, représente la Ville de Saint-Rémi pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.
(Postes budgétaires 02-702-31-345 et 02-701-31-141)

Adoptée

- 14-02-0099** **(33) FONDATION RUES PRINCIPALES**
- **ADHÉSION AU RÉSEAU**
- **ANNÉE 2014**
-

ATTENDU l'entente d'adhésion au Réseau Rues principales pour l'année 2014 par la Fondation Rues principales en date du 3 décembre 2013;

ATTENDU la recommandation de madame Cynthia Ménard, Directrice des communications et activités de promotion;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
APPUYÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
ET RÉSOLU : **unanimement**

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Saint-Rémi au Réseau Rues principales pour l'année 2014 pour un montant de 1 750 \$, taxes en sus (2 012.06 \$, taxes incluses).
(Poste budgétaire 02-629-00-411)

Adoptée

- 14-02-0100** **(34) AMÉNAGEMENT ET INSONORISATION DE LOCAUX**
- **DÉCRET DE TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE**
-

ATTENDU que des travaux en régie interne doivent être exécutés pour l'aménagement et l'insonorisation de locaux à la Mairie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur François Turcot**
APPUYÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
ET RÉSOLU : **unanimement**

de décréter les travaux en régie interne et d'autoriser la dépense pour l'aménagement et l'insonorisation de locaux à la Mairie pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus (5 173.88 \$, taxes incluses), se détaillant comme suit :

Aménagement et insonorisation de locaux		
Description	Quantité	Coût approximatif (taxes en sus)
Insonorisation de deux locaux dans la salle du Conseil; Ajout de deux divisions dans des bureaux existants; Achat de matériaux		4 500 \$
	Montant total	4 500 \$

que cette dépense soit payée à même le budget courant.

Adoptée

14-02-0101

**(34.1) DEMANDE DE PRIX TP-01-2014 – PLAN ET DEVIS
- IMPLANTATION DU PUIITS D’ALIMENTATION
D’EAU POTABLE # 13**

ATTENDU qu’une demande de prix TP-01-2014 a été faite pour la préparation de plan et devis en référence à l’implantation du puits d’alimentation d’eau potable # 13 auprès des firmes suivantes : Infrastructel, Cima + et Avizo Experts-Conseils;

ATTENDU que suite à la demande de prix # TP-01-2014, les soumissions suivantes ont été déposées et se détaillent comme suit :

- Avizo Experts-Conseils
pour un montant de : 21 949.88 \$, taxes incluses;
- Cima +
pour un montant de : 24 144.75 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d’un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET RÉSOLU : unanimement

d’octroyer le contrat TP-01-2014 à la firme Avizo Experts-Conseils pour l’implantation du puits d’alimentation d’eau potable # 13 pour un montant de 19 091.00 \$, taxes en sus (21 949.88 \$, taxes incluses).
(Poste budgétaire 23-073-19-123)

Adoptée

14-02-0102

(35) RÈGLEMENT # V 596-14 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET D'INCENDIE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # V 544-11 (RM-115) ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 en référence au règlement portant le numéro V 596-14 ;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 596-14 a été acceptée en même temps que l'avis de motion ; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Claude Richer**
APPUYÉ PAR : **madame Marie-Dominique Fortin**
ET RÉSOLU : **unaniment**

que le règlement portant le numéro V 596-14 concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou toute autorité compétente et abrogeant le règlement # V 544-11 (RM-115) et ses amendements, soit adopté.

Adoptée

14-02-0103

(36) MONSIEUR DOMINIC RODRIGUE
- **POMPIER VOLONTAIRE**
- **DEMANDE DE CONGÉ SANS SALAIRE**

ATTENDU que monsieur Dominique Rodrigue a été engagé le 14 mai 2007 à titre de pompier volontaire au Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi (résolution # 07-05-4859);

ATTENDU la demande de congé sans salaire d'une (1) année de monsieur Rodrigue ;

ATTENDU que l'article 18.01 de la Convention collective des pompiers du SSI de Saint-Rémi prévoit qu'un salarié qui le désire peut prendre un congé sans salaire d'une période minimale de six (6) mois et d'un maximum d'un (1) an selon certains critères;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, Directrice générale; il est :

PROPOSÉ PAR : **monsieur Rosaire Payant**
APPUYÉ PAR : **monsieur Pierre Charbonneau**
ET RÉSOLU : **unaniment**

d'autoriser un congé sans salaire d'une (1) année à monsieur Dominique Rodrigue, pompier volontaire du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi à compter du 10 février 2014, le tout en conformité avec l'article 18.01 de la Convention collective des pompiers du SSI de Saint-Rémi.

Adoptée

14-02-0104

(37) CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 9 janvier 2014 du directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Robert Sabourin, accusant réception du relevé identifiant les membres du Conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires, laquelle transmission est faite conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- Lettre en date du 21 janvier 2014 de monsieur Benjamin Lacourt, adjoint ministériel du Ministre des Transports et Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accusant réception de la correspondance municipale du 15 janvier dernier concernant la problématique de congestion sur la Route 207; et assurant le suivi approprié.

(38) VARIA

14-02-0105

(38.1) FIN D'EMPLOI – MONSIEUR JACQUES MORIN
- CONTREMAÎTRE

ATTENDU que monsieur Jacques Morin a été engagé à titre de contremaître pour le Service des Travaux publics (résolution # 14-01-0043);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, Directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

de mettre fin à l'emploi de monsieur Jacques Morin au poste de contremaître pour le Service des Travaux publics en date effective du 7 février 2014 et d'autoriser le versement d'une somme équivalente à deux (2) semaines de salaire;

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de « contremaître ».

Adoptée

(38) VARIA

14-02-0106

(38.2) DON AU SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE
« AU CŒUR DU JARDIN » INC.

ATTENDU le prêt à la Ville de Saint-Rémi d'un autobus pour la visite des installations municipales le 14 février 2014;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET RÉSOLU : unanimement

d'autoriser le versement d'un don au montant de 200 \$ à l'organisme Service d'Action Bénévole « Au cœur du Jardin » Inc. pour le prêt d'un autobus le 14 février 2014.

Adoptée

14-02-0107

RETRAIT DE MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE RICHER

COMMENTAIRE

Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence au point # 38.3 de l'ordre du jour « Monsieur Benoit Tardif – Démission – Poste de Directeur du SSI »; car il est pompier au Service de Sécurité Incendie de la Ville de Saint-Rémi.

Il se retire de la salle à 21h07.

(38) VARIA

14-02-0108

(38.3) MONSIEUR BENOIT TARDIF - DÉMISSION – POSTE DE DIRECTEUR DU SSI

ATTENDU que monsieur Benoit Tardif a été promu au poste de Directeur du Service de Sécurité Incendie le 13 mai 2013 (résolution # 13-05-2473);

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Tardif datée du 10 février 2014;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, Directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la Trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant ou par un moyen financier désigné à cette fin ; il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET RÉSOLU : unanimement

de prendre acte de la démission de monsieur Benoit Tardif à titre de Directeur du Service de Sécurité Incendie en date effective du 1^{er} mars 2014 et de le remercier pour les services rendus à la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser monsieur Tardif à reprendre ses fonctions de lieutenant au SSI de Saint-Rémi à compter du 1^{er} mars 2014.

Adoptée

14-02-0109

**RETOUR DE MONSIEUR LE
CONSEILLER CLAUDE RICHER**

COMMENTAIRE

Après la fin des discussions relativement au point # 38.3 de l'ordre du jour, la Directrice générale adjointe / Greffière note le retour de monsieur le conseiller Claude Richer à 21h09.

Madame la Mairesse Sylvie Gagnon-Breton invite madame Cynthia Ménard, Directrice des communications et activités de promotion, à faire la présentation du nouveau portail Oyez! Oyez! que l'on retrouve sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi.

14-02-0110

(39) QUESTION(S) DU PUBLIC

Le Conseil répond aux questions du public.

14-02-0111

(40) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est :

PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET RÉSOLU : unanimement

que la présente assemblée soit levée à 21h35.

Adoptée

Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse

Diane Soucy, OMA
Directrice générale adjointe / Greffière